



Construction d'une veranda

Par **absolib**, le **07/02/2011** à **21:56**

Bonjour,
nous avons un projet de construction d'une veranda.
L'urbanisme à la mairie nous répond qu'on est au maximum du cos et du shon.
la surface au sol existe déjà c'est une terrasse surélevée, qui est à la sortie de notre cuisine.
elle fait 16 m² et on aimerait la fermer.
c'est un carré, il existe déjà deux murs, et une forme d'un L ouverte.
est il vrai que l'on ne peut plus rien faire?
les employés de l'urbanisme sont "TROP" administratifs, peut être ils appliquent des textes
mais je trouve qu'ils ne regardent pas le problème de près.
Merci de votre réponse.

Par **chris_idv**, le **08/02/2011** à **10:59**

Bonjour,

A moins que le COS soit revu à la hausse vous n'avez effectivement aucune option de construction additionnelle si le maximum est déjà atteint ... sauf à démolir autre part sur votre terrain une surface équivalente à celle que vous souhaitez construire.

Cordialement,